

# Communiqué du Conseil Municipal

## 12 JUILLET 2011

Conseil réuni au complet, un excusé.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 17 juin 2011.

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

Garderie périscolaire Devant l'échec des réunions organisées par l'association « la Ribambelle » qui gère la garderie périscolaire pour former un nouveau bureau à la rentrée, le conseil municipal reçoit les conclusions de la commission qui a travaillé sur le sujet. La solution pour pérenniser ce service, auquel 40 familles hiéroises ont recours, serait que la commune le prenne en charge. Le Conseil municipal accepte l'idée en créant une régie municipale.

Les ATSEM, volontaires pour le faire, verront leur temps de travail hebdomadaire augmenter, pour atteindre 28 heures, afin d'assurer l'accueil et la surveillance des enfants matin et soir. Le poste de l'agent, employé à la garderie jusqu'ici, sera maintenu.

Natation Le Conseil municipal approuve les termes de la convention établie par la commune de Saint Vulbas, afin de mettre en place des cours de natation (10séances) destinés aux élèves de CP et CE1 durant l'année scolaire 2011/2012. Cela représente un coût de 1 370€.

### **PERSONNEL**

Stagiaires La Maison du Patrimoine ayant défini ses besoins en matière de personnel, le Maire soumet au Conseil la convention de stage de Mlle Clémentine Grandjean établie pour la période du 30 mai au 27 août 2011. Le Conseil municipal approuve les termes de la convention qui prévoit une indemnité de stage de 450€, et autorise le Maire à la signer.

Sur proposition de l'association « L'Escale » le Conseil municipal accepte qu'un stagiaire soit accueilli à la Maison du patrimoine pour découverte de l'environnement de la structure et participation aux tâches quotidiennes, afin qu'il puisse valider son orientation professionnelle. La rémunération et la couverture sociale du stagiaire seront assurées par l'association.

### **ENQUETES PUBLIQUES**

Salaison de la SA J CARREL A l'issue de l'enquête publique (30 mai au 4 juillet 2011) ayant pour objet l'installation courrant à la fabrication de produits de salaison par la société SA J. CARREL, le Conseil municipal émet un avis défavorable qui se justifie par l'incertitude quant à la réalisation de travaux de rétention d'eau qui servirait de réserve en cas d'incendie, pour préservation des eaux souterraines, non prévus avant 2016. Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter minimise le risque nucléaire dans l'étude sur les dangers, alors que la commune est implantée dans le rayon des 2km autour de la centrale nucléaire de Bugey, et il comporte un nombre important d'erreurs ou omissions. M. le Maire est chargé d'en rendre compte auprès du commissaire enquêteur.

Barrage de Verbois En réponse à l'enquête publique (6 juin au 7 juillet 2011) ayant pour objet les opérations françaises d'accompagnement des chasses suisses de la retenue de Verbois sur le Rhône présentées par la Compagnie nationale du Rhône et la Société des forces motrices de Chancy-Pougny, et les opérations de vidange du barrages de Verbois (Suisse) présentées par les services industriels de Genève, le conseil municipal émet des réserves quant à la période choisie (entre le 30 avril et le 27 mai 2012) pour effectuer les vidanges. Le Rhône à cette époque a beaucoup de courant, c'est une catastrophe écologique, une vraie menace pour la faune.

### **TRAVAUX**

Eglise - Aménagement de l'accès Considérant la nécessité de procéder à l'aménagement de l'accès à l'église, une consultation a été organisée à laquelle une seule entreprise a répondu. L'offre étant conforme aux attentes, la commission d'appel d'offres l'a approuvée. Le Conseil municipal décide de conclure un marché avec l'entreprise de maçonnerie FINET, pour un montant de 17 979€, et autorise le maire à le signer.

Agorespace – Pare ballons Le devis établi par Protec sport estime à 2 738€ HT la pose d'un pare ballons supplémentaire d'une longueur de 10ml suivi d'un angle à 90° de 2m avec filet raccordé à la main courante. L'option qui consisterait à ajouter un toit filet sur toute la surface coûterait 4 252€ HT. Vu les dégradations subies par le filet existant le Conseil municipal juge inutile d'en faire plus.

Scierie Les premiers travaux électriques effectués à la scierie ne permettent pas d'obtenir l'aval du consuel. M. Biessy présente un devis de l'entreprise Casella qui évalue la pose de matériel pour l'obtention du consuel à 3 769€ HT. D'autres devis vont être réclamés pour comparaison.

Eclairage école Les deux boules extérieures cassées seront remplacées par des lampadaires assortis à ceux implantés dans l'allée qui mène à l'école. Le fournisseur sera Roger Pradier Design qui les propose à 515€ TTC. Ils seront installés par l'agent technique.

## **URBANISME**

Chemin piétonnier Un document d'arpentage a été établi par le cabinet de géomètre Richard-Meulien, afin de matérialiser la création d'un chemin piétonnier qui relierait le hameau du Moulin d'Avaux à l'impasse de la Voute. La négociation avec les propriétaires ayant abouti, le Conseil municipal décide d'acquérir les parcelles cadastrées sous les numéros n° 439 et 441 de la section AH, pour une surface totale de 746 m<sup>2</sup>, appartenant aux indivis Brocard, au prix de 3€ le m<sup>2</sup>.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Collectif PARFER : compte tenu des actions à développer pour obtenir le prolongement de la ligne de tram T3 vers l'agglomération Pontoise et Crémieu, le collectif PARFER réclame une subvention exceptionnelle. Le Conseil ne répondra pas favorablement à cette demande.

Petit matériel : le Conseil accepte l'achat de massettes pour les animations de la Maison du Patrimoine, pour un montant de 339€ TTC.

Défibrillateur : La société SafeTic propose un partenariat sur 5 ans pour la mise à disposition d'un défibrillateur sur la commune. A 6 voix contre et 5 abstentions, aucune suite ne sera donnée à cette offre.

Fin de la réunion à 22h30.

Prochaine réunion : non arrêtée